

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 22 décembre 2005

Membres présents : Président : M. REBSAMEN
Secrétaires : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI
MM. ALLAERT - BACHELARD - BARBEY - BEKTAOUI - BELLEVILLE
- BERTELOOT - M. BERNARD - Mmes BESSIS - BIOT - BLIGNY -
MM. BOUHELIER - BRUYERE - CHAPUIS - Mme COLOMBET -
MM. DANIERE - DELATTE - Mme DELEBARRE - MM. DESVIGNES -
DETANG - DODET - DOUHAIT - DUPIRE - Mme DURNERIN -
MM. ESMONIN - Mme FLAMENT - MM. FOUCHERES - FOUILLOT -
MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P GILLOT - GONDELLIER -
Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - JULIEN - LABORIER -
LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MARCHAND - MARTIN
- MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU -
OBRIOT - PARIS - PILLIEN - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY -
ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents : M. AUDARD (pouvoir à M.ESMONIN) - Mmes AVENA (pouvoir à
M. MARTIN) - BERNARD (pouvoir à Mme BESSIS) - MM. BOURNY
(pouvoir à Mme BLIGNY) - BRENOT (Pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT -
CARBONNEL (Pouvoir à M. MOREAU) - CHEVIGNY (pouvoir à
M. BELLEVILLE) - Mme DARCIAUX (Pouvoir à M. BACHELARD) -
MM. DUBOIS (pouvoir à M. BRUYERE) - ETIEVANT (Pouvoir à
M. REBSAMEN) - Mme GARRET-RICHARD (Pouvoir à Mme BIOT) -
M. MAGLICA (pouvoir à M. DANIERE) - Mme MANSAT (pouvoir à
Mme POPARD) - MM. NOWOTNY (pouvoir à Mme MASSU) - NUDANT
(pouvoir à M. BRIOT) - PERRIN - PETITJEAN (pouvoir à M. SOUMIER) -
PINON (pouvoir à M. GERVAIS)

OBJET : HABITAT ET LOGEMENT - PLH - Habitat à loyer modéré : OPAC/Demande de subvention pour une opération de construction située Quartier Junot à Dijon – îlots J et K (5 logements PLAi)

L'OPAC de Dijon entend réaliser une opération de construction située Quartier Junot à Dijon (îlot N) dans le cadre d'un financement PLAi. Ce programme concerne 5 logements et répond aux objectifs de production du Programme Local de l'Habitat (PLH).

En considération des dispositions d'intervention adoptées par le Grand Dijon relatives au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré, l'OPAC de Dijon, afin d'équilibrer le bilan de ce programme, fait appel au soutien financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise à hauteur de 56 684 €.

Il est précisé que ce programme bénéficiera du concours financier de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional, ainsi que de fonds propres de l'organisme bailleur, qui aura également recours à l'emprunt.

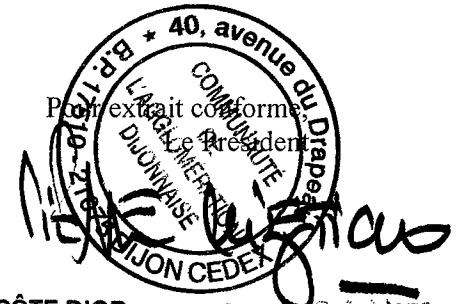
Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'attribuer** à l'OPAC de Dijon – 2 bis rue Maréchal Leclerc- BP 87027 - 21070 DIJON cedex-, pour la réalisation d'une opération de construction de 5 logements PLAi, située Quartier Junot (îlots J et K) à Dijon, **une subvention d'un montant de 56 684 €**, établie en fonction du bilan financier prévisionnel de cette opération et conformément aux dispositions du règlement d'intervention du Programme Local de l'Habitat (PLH)
- **De dire** que ces dépenses seront prélevées sur le crédit ouvert au budget de l'exercice 2005 ;
- **De dire** que l'attribution de cette subvention est subordonnée à l'effectivité de l'engagement de l'Etat, d'une part, et à la justification par l'OPAC de Dijon, des dépenses figurant au bilan de l'opération, d'autre part ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.



Publié le **23 DEC. 2005**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

Pour le Président,
le vice-Président,

28 DEC. 2005

